



COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

01 60 63 03 11 – contact@basket77.fr – www.basket77.fr

À Vert-Saint-Denis, le 15/01/2024.

PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION À DISTANCE DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DU 14 JANVIER 2025

Objet : Sanctions pour les clubs endettés

Membres ayant pris part à la consultation :

C. Amiard – K. Bosi – J.-L. De Munck – J. Fossay – F. Niveau – V. Lévrier

Plusieurs clubs ont une dette importante envers le Comité, et n'ont pas réglé de nombreuses factures émises cette saison, ou sur la fin de saison dernière.

Cette situation complique l'équilibre financier de notre structure, en dépit de la majorité des autres clubs qui sont à jour de paiement.

De ce fait, n'ayant eu aucun retour des clubs concernés depuis les dernières relances, le Bureau départemental décide des sanctions suivantes :

- ⇒ Arrêt des désignations d'officiels sur les matches à la demande (DF2, DM3, jeunes, anciens...).
- ⇒ Refus d'accueil des licenciés des clubs concernés dans les formations d'entraîneurs ou d'officiels.
- ⇒ Refus d'engagement des équipes sur les tournois des 1^{er} et 8 mai (et autres engagements à venir, comme les engagements en championnat ou TQR).

Ces sanctions seront automatiquement levées dès le paiement des factures effectué (virement reçu ou chèque encaissé) et s'appliqueraient également si d'autres clubs venaient à avoir une dette importante vis à vis du Comité dans les mois à venir.

Le Président,

Kévin BOSI

Le Secrétaire général,

Julien FOSSAY

